



ISERE  
38360 NOYAREY

Envoyé en préfecture le 26/11/2025

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le

Berger Lebault

ID : 038-213802812-20251124-DELIB2025\_049-DE

## Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 novembre 2025

DELIBERATION N°2025-049

L'an 2025, le 24 novembre, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 19 novembre 2025, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

**PRESENTS :** Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHIEUX, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

**ABSENT AYANT**

**DONNE POUVOIR :** Kévin PORTIER pouvoir à Gérard FEY.

**ABSENTS :** Sandrine CURTET, Stéphane COUDERT, Bénédicte GUILLAUMIN.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 15

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nathalie GOIX a été désignée comme secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/10/2025**

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 06/10/2025. Il est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION N°2025-049 : Budget communal : taxes et produits irrécouvrables admis en non-valeurs**

Gérard FEY, Rapporteur

**SOULIGNE** que le Service de Gestion Comptable de Fontaine a informé la Commune que des créances sont irrécouvrables, les redevables étant soit parfois insolubles, soit introuvables malgré ses recherches.

Dans le cas présent, il s'agit de créances dont le montant est en-dessous du seuil de poursuite ou pour lesquelles les redevables restent introuvables.

Ainsi, il convient de demander l'admission en non-valeurs de 11 titres datant de 2022 à 2024 pour un montant total de 440,14 euros, selon le tableau ci-dessous :

**Titres de recettes :**

Exercice	Référence de la pièce	Montant restant à Imputation budgétaire recouvrer	Motif de la présentation
2024 T-7875610433	--		2 RAR inférieur seuil poursuite
2024 R-11-13	7067		5,8 NPAI et demande renseignement négative
2024 R-11-12	7067		8,7 NPAI et demande renseignement négative
2024 R-9-13	7067		17,4 NPAI et demande renseignement négative
2024 R-9-12	7067		17,4 NPAI et demande renseignement négative
2023 R-3-72	7067		33,18 NPAI et demande renseignement négative
2023 R-9-11	7067		43,5 NPAI et demande renseignement négative
2023 R-9-10	7067		43,5 NPAI et demande renseignement négative
2022 T-380	7067		64,6 NPAI et demande renseignement négative
2023 R-5-165	7067		79,42 NPAI et demande renseignement négative
2022 T-496	7067		124,64 NPAI et demande renseignement négative
			440,14

**PROPOSE** qu'au vu de l'état des non-valeurs transmis par le comptable public, d'admettre les titres ci-dessus en non-valeurs, pour un montant cumulé de 440,14 euros ;

**DIT** que les crédits budgétaires sont inscrits au budget principal communal 2025 et qu'un mandat sera émis à l'article 6541 ;

**Après en avoir délibéré,**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**CONSTATE** et **VALIDE** l'état des taxes et produits irrécouvrables d'un montant cumulé de 440,14 euros, transmis par le Service de Gestion Comptable de Fontaine ;

**DIT** que les dépenses sont inscrites à l'article 6541 du budget principal 2025.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Pour : 15

Affiché le : 27/11/2025  
 Reçu en préfecture le : 26/11/2025  
 Exécutoire le : 27/11/2025

Pour extrait conforme au registre des  
 Délibérations et des décisions administratives  
 Noyarey, le 27/11/2025

Le Maire,  
 Nelly JANIN QUERCIA

